

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 AVRIL 2016 n° 19/2016

DATE DE CONVOCATION : 8 avril 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CLI MALVESI

L'an deux mille seize et le quatorze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

14 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE.

5 procurations : Cédric LIGNON à Jacqueline GLEIZES, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à François CHATELARD, Christiane SALSEGNAC à Jean-Paul SCHEMBRI.

Secrétaire de séance : Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Claude CODORNIU fait part du renouvellement de la Commission Locale d'Information (CLI) du site de Malvésí pour laquelle le Conseil Municipal doit désigner un représentant en son sein et fait acte de candidature.

Pierre VERA précise qu'il y siège déjà comme représentant de la Chambre des Métiers.

Le Conseil Municipal

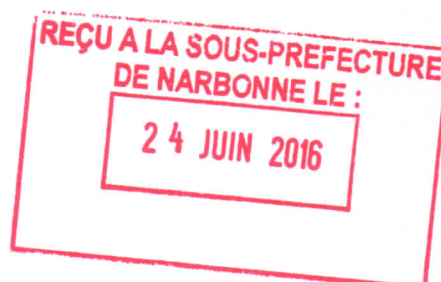
Après en avoir délibéré à huis clos, et à l'unanimité

DECIDE de désigner Claude CODORNIU en tant que représentant de la commune du CLI Malvésí.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 24/06/16
et de sa publication le 24/06/16



Claude CODORNIU